

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf du mois d'avril à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Etaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1<sup>ère</sup> adjointe, M. SAINT Pierre 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme MALÉ Angélique, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, M.M. BIGOT Ludovic, POUGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, Mme VANDYSTADT Sophie, Mme LESCOILLIER Magali, MM. BESSE David, BELLIARD Jean-Claude, Mme CHÉZIERE Marie-Line, MM. NAULEAU Luc, LEJEUNE Daniel, Mme FOURNIER Véronique.

**Absents excusés :** M. THÉNARD Philippe (procuration à Mme BAINARD Corinne), Mme BARCOU Christine (procuration à M. SAINT Pierre), Mme HERBLOT Marie-Claude (Procuration à M. POUGAT Patrick).

**Absente :** Mme DUCHESNE Céline.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, M. Ludovic BIGOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour :

**Travaux :** Réfection du clocher Notre Dame de Puisseaux – Approbation du plan de financement-  
Les élus acceptent de rajouter cette question.

### I) FINANCES :

#### A) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL ET DE SES ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

**APPROUVE** à la majorité (abstention de Mme M. C. HERBLOT) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### B ) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire donne la parole à madame Corinne BAINARD, adjointe chargée des finances pour présenter et étudier les dépenses et les recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice budgétaire 2014, ordonnées par le Maire tant pour le budget communal que les budgets annexes des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Après délibération,

Le conseil, à la majorité (Abstentions de Mme HERBLOT M. C - pour les sections fonctionnement et investissement- et M. NAULEAU Luc pour la section investissement)

**APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget général.

Le Conseil, à l'unanimité **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets eau et assainissement.

#### C) AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil,

Après l'approbation des Comptes Administratifs et de leurs résultats,

##### **Budget principal**

Compte tenu des résultats de la section de fonctionnement : + 1 800 417. 67 € et des restes à réaliser sur la section d'investissement de 395 130 € qui présentent un déficit de clôture de 63 963. 19 €, d'où un besoin de financement de 459 093.19 €

##### Section fonctionnement

Résultat 2014 cumulé

1 800 417. 67 €

besoin de financement de la section invest.au cpte 1068

compte tenu des restes à réaliser

459 093. 19 €

report 002

1 341 324. 48 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

##### Section Investissement

Cpte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé :

459 093.19 €

compte tenu du besoin de financement et des restes à réaliser.

Report 001(déficit)

63 963. 19 €

Pour les budgets annexes, compte tenu des projets d'investissement, Il est proposé l'affectation des résultats pour le budget eau :

**Budget eau**

Section d'exploitation

002 excédent de fonctionnement reporté 320 625. 28 €

Section Investissement

Cpte 1068 200 000. 00 €

001 excédent reporté 444 043. 59 €

Pour le budget assainissement, il est proposé un report pur et simple de l'excédent constaté :

**Budget assainissement**

Section d'exploitation

002 excédent de fonctionnement reporté 276 784. 24 €

Section d'investissement

001 excédent investissement reporté 128 383. 14 €

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité (abstention de Mme HERBLOT M. C) les propositions d'affectation des résultats ou les reports comme présentées ci-dessus pour chacun des budgets concernés.

**D) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**

Le Conseil,

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux, soit :

	taux
Taxe Habitation	14 %
Foncier bâti	23 %
Foncier non bâti	39,96 %

**E) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil,

Vu les résultats des comptes administratifs et l'adoption de leur affectation,

Après en avoir délibéré,

VOTE à la majorité (abstention de Mme HERBLOT M. Claude) le budget primitif 2015 de la Ville qui s'équilibre comme suit :

**Budget général :**

Section fonctionnement :

Dépenses : 3 488 753. 48 €

Recettes : 3 488 753. 48 €

Section investissement :

Dépenses : 1 933 357.19 €

Recettes : 1 933 357.19 €

VOTE à l'unanimité les budgets primitifs 2015 des budgets annexes eau et assainissement qui s'équilibrent comme suit :

**Budget eau :**

Section exploitation :

Dépenses : 432 075. 28 €

Recettes : 432 075. 28 €

Section investissement :

Dépenses : 795 243. 59 €

Recettes : 795 243. 59 €

**Budget assainissement :**

Section exploitation :

Dépenses : 483 784. 24 €

Recettes : 483 784. 24 €

Section d'investissement :

Dépenses : 477 772. 38 €

Recettes : 477 772. 38 €

**F) PARTICIPATION POUR LE FAJ et le FUL :**

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
ACCEPTE de participer au FUL et FAJ selon les bases de cotisations fixées par le Conseil Général :  
FUL : 0.77€/habitant x 3387 hab = 2607. 99 €  
et FAJ : 0.11€/habitant x 3387 hab = 372. 57 €

**G) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :**

Le conseil  
APPROUVE à l'unanimité la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 474.22 €  
pour 2015.

Les crédits seront prélevés sur le budget au compte 6282.

**H) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE DEUX SPECTACLES :**

Monsieur le Maire donne la parole à madame DESFAUCHEUX Sophie, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'organisation du théâtre du Boulevard qui se déroulera les 13 et 14 juin 2015 à la salle des fêtes de Puiseaux.

**AUTORISE** monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'organisation du concert de « Gospel » avec le groupe « Orléans' little Song » qui se déroulera le 12 décembre 2015 en l'église « Notre Dame de Puiseaux ».

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions.

**II) TRAVAUX :**

Monsieur le Maire donne la parole à M. POUGAT Patrick, conseiller délégué aux travaux.

A) GENDARMERIE :

1) Avenant aux contrats de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur pour le Cabinet GILLET :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
Vu le devis provisoire du 1<sup>er</sup> avril 2014,  
Vu le coût réel des travaux exécutés,

Vu le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 (article 29),

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer les avenants pour les missions de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur du cabinet GILLET :

Maîtrise d'œuvre : 5260. 16 € HT

Coordonnateur : 725. 54 € HT.

2) Contrat d'entretien de l'élévateur de la gendarmerie :

Le conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'élévateur proposé par l'entreprise E. R. M. H. E. S dont le montant s'élève à 809. 33 € HT annuels.

B) VOIRIE AU HAMEAU DU PONT :

1) Approbation du choix du maître d'œuvre :

Le Conseil, après délibération,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le choix du maître d'œuvre qui réalisera les études pour les travaux de réfection de la voirie au Hameau du Pont.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à ce projet.

C) TRAVAUX A LA SALLE DES FETES :

1) Approbation du dossier de consultation des entreprises :

Le Conseil, après délibération,  
A la majorité (abstention de M. BIGOT Ludovic),

Vu le Code des Marchés Publics,

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de travaux tel qu'il est présenté par le maître d'œuvre,

**CONFIRME** le lancement de la consultation auprès des entreprises suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en conformité, sécurité et accessibilité de la salle des fêtes :

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention qui aidera à la réalisation des travaux de mise en conformité, de sécurité et accessibilité de la salle des fêtes.

**AUTORISE** monsieur le Maire à demander l'autorisation de préfinancer les travaux.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

- 3) Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret pour la mise en conformité, sécurité et accessibilité de la salle des fêtes :

Le Conseil, après délibération,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter la Préfecture du Loiret pour une subvention via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, qui aidera à la réalisation des travaux de mise en conformité, de sécurité et accessibilité de la salle des fêtes.

**AUTORISE** monsieur le Maire à demander l'autorisation de préfinancer les travaux.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

D) REFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE PUISEAUX :

- 1) Approbation du choix des entreprises et du montant du marché et autorisation à monsieur le Maire de signer le marché :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28 (MAPA)

**APPROUVE** le dossier de marché tel que présenté par le maître d'œuvre,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces inhérentes à ce dossier.

- 2) Approbation du plan de financement prévisionnel et engagement à réaliser les travaux.

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant de l'opération soit 567 000 € HT et le plan de financement prévisionnel

suivant :

Aide de l'Etat : 170 100 €

Aide du Conseil Départemental : 141 750 €

Mécénat : 5 700 €

Autofinancement : 249 450 €.

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux de restauration du clocher de Notre Dame de Puiseaux.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la fiche technique et financière du projet,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le formulaire de demande de subvention.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute autre pièce inhérente à ce dossier de subvention.

III) ADMINISTRATION GENERALE :

A) SERVICE ELECTIONS :

- 1) Autorisation de nommer un délégué de l'Administration auprès de la Commission de Révision des Listes Electorales :

Le Conseil, après délibération,

A la majorité,

**ACCEPTE** que monsieur Marcel ROULON soit délégué de l'Administration auprès de la Commission de Révision des Listes Electorales.

**CHARGE** monsieur le Maire de transmettre cette nouvelle nomination.

B) LOCATIONS POUR LA GENDARMERIE NATIONALE :

- 1) Autorisation de signer l'avenant au bail de location de l'immeuble de la Gendarmerie située rue de Chicago :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant au bail avec la Gendarmerie Nationale.

- 2) Autorisation de signer le bail rédigé par la Gendarmerie Nationale pour la location de l'appartement situé rue de l'Abreuvoir :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le bail.

IV) INFORMATION :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'isolation de la gendarmerie qui avaient été interrompus pendant l'agrandissement, vont reprendre prochainement.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du Comité des Fêtes et ceux de la Commission Animation Municipale ainsi que le personnel qui se sont investis dans les festivités de Pâques.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 11 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,**  
**Michel TOURAINÉ**

BAINARD Corinne 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	
SAINT Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
DESFAUCHEUX Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
MALÉ Angélique Conseillère Municipale	
DELYS Frédéric Conseiller Municipal	
BOCQUET Nadine Conseillère Municipale	
BIGOT Ludovic Conseiller Municipal	
DUCHESNE Céline Conseillère Municipale	ABSENTE
POUGAT Patrick Conseiller Municipal	
VACHER Véronique Conseillère Municipale	
GOSSE Jean-Luc Conseiller Municipal	
VANDYSTADT Sophie Conseillère Municipale	
THÉNARD Philippe Conseiller Municipal	ABSENT EXCUSE PROCURATION A Mme BAINARD Corinne
LESCALLIER Magali Conseillère Municipale	
BESSE David Conseiller Municipal	
BARCOU Christine Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. SAINT Pierre
BELLIARD Jean-Claude Conseiller Municipal	
Mme CHÉZIERE Marie-Line Conseillère Muncipale	
NAULEAU Luc Conseiller Municipal	
HERBLOT Marie-Claude Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. POUGAT Patrick
LEJEUNE Daniel Conseiller Municipal	
FOURNIER Véronique Conseillère Municipale	